

Eduquer ... tout un sport !

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

du SURF

2022 - 2023

Rencontre nationale



SOMMAIRE

TITRE I : DEFINITION des CHAMPIONNATS	3
Article 1 : Les championnats	3
Article 2 : Catégories d'âge	3
TITRE II : ACCES aux COMPETITIONS	4
Article 4 : Obligations	4
Article 5 : Modalités de qualifications	4
5.1/ Quota de qualification	4
5.2 / Commission de qualification :	4
5.3/ Les qualifications exceptionnelles	4
Article 6 : Les jeunes officiels	4
Article 7 : Tenue vestimentaire de compétition	4
Article 8 : Titres et récompenses	5
Article 9 : Dispositions particulières	5
TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	6
Article 10 : Réserves et réclamations	6
10.1 Les réserves et les réclamations	6
10.2 La commission des réclamations	6
10.3 Les sanctions	6
Article 11 : Le dopage	6
TITRE IV : PROGRAMME des EPREUVES	7
Article 12 : Définitions des épreuves	7
12.1 Championnat EQUIPE	7
12.2 Championnat INDIVIDUEL	7
Article 13 : Matériel	8
Article 14 : Rappels pour le jugement	8

SURF

TITRE I : DEFINITION DES CHAMPIONNATS

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

L'UGSEL organise une rencontre nationale de SURF, par équipe de 3 élèves d'une même association sportive.

Pour le déroulement de l'épreuve se référer au titre IV Programme des épreuves

ARTICLE 2 : CATEGORIES D'AGE

Référence à l'art 8 des Règlements Généraux (RG)

Les garçons et les filles licenciés à l'UGSEL et qualifiés sont regroupés dans 3 catégories d'âge :

- Benjamin(e)
- Minime
- Cadet(te)/junior

Un établissement qui n'a pas d'équipe dans la catégorie peut surclasser un élève de 2^e année de sa catégorie :

- Surclassement d'1 benjamin(e) 2^e année dans une équipe minime.
- Surclassement d'1 minime 2^e année dans une équipe cadette/junior.

Un certificat médical de surclassement est obligatoire.

Un(e) seul(e) cadet(te) 1^{re} année scolarisé(e) dans une structure collège pourra courir avec l'équipe minime de la même AS.

TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS

Respect de la charte

Références aux articles 7 et 9 des RG et article 12 des statuts

Les équipes constituées d'élèves licenciés à l'UGSEL sont qualifiées, suite à une compétition territoriale, par leur commission sportive territoriale.

La composition d'une équipe est celle apparaissant sur Usport. Elle pourra être modifiée et/ou complétée par les enseignants EPS, sur USPORT, au plus tard 96 heures avant le début du championnat. Après cette date, les modifications d'équipe ne seront ensuite étudiées par la CTN que sur présentation d'un justificatif (certificat médical, convocation à un examen, cas de force majeure avec attestation du chef d'établissement). Si cela invalide l'équipe, elles seront acceptées de droit.

Pour les territoires n'ayant pas de championnat qualificatif :

- Avoir l'aval de son comité et de son territoire (qui ouvriront la compétition et valideront l'éventuelle qualification sur Usport).

- L'équipe pourra participer à une compétition qualificative d'un autre territoire sans pour autant que le territoire d'appartenance n'apporte ses propres quotas fixes au territoire organisateur.

ARTICLE 5 : MODALITES DE QUALIFICATIONS

Référence à l'article 2 du RI : en cas d'absence d'organisation dans son comité ou territoire.

Référence aux articles 15, 17, 18 et 19 des RG

5.1/ QUOTA DE QUALIFICATION

Pour la rencontre nationale SURF, chaque commission sportive territoriale, dispose d'un quota de qualification de 1 équipe en benjamins, 1 équipe en minimes, 1 équipe en cadets / juniors.

5.2 / COMMISSION DE QUALIFICATION :

En vue de redistribuer les quotas des différents territoires qui ne les utilisent pas, une commission de qualification se réunira dans la semaine qui suit la date limite de l'organisation des championnats territoriaux.

5.3/ LES QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Référence aux articles 18.1 des RG UGSEL Nationale

Une demande de qualification exceptionnelle devra entrer dans les quotas du territoire.

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

Pas de certification de jeunes officiels, pour le jugement se référer au Titre III, article 15.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Référence à l'article 10 des RG

SURF

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Référence à l'article 24 des RG

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

La participation des élèves en situation de handicap dans la perspective d'une inclusion sur la rencontre nationale est soumise à la demande auprès du territoire organisateur (à la date limite de qualification) qui statuera en concertation avec la CTN de la faisabilité de cette inclusion après avoir pris connaissance de la nature du handicap.

Les conditions de matériel et ressources humaines nécessaires à l'encadrement sont à la charge exclusive du demandeur.

TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 10 : RESERVES ET RECLAMATIONS

10.1 LES RESERVES ET LES RECLAMATIONS

Référence aux articles 28 et 29 des RG

Art 4 du RI : En cas de suspicion de manquement grave de la part d'un membre adhérent, une procédure disciplinaire peut être engagée par le Bureau national, par le Bureau du comité ou du territoire concerné ou par le comité organisateur de compétitions ou de toute autre manifestation, par la saisine de la commission disciplinaire sportive pour les manquements à la charte éthique et sportive durant les compétitions ou par la saisine de la Commission des Statuts, Règlements et Litiges (CSRL) dans tous les autres cas.

10.2 LA COMMISSION DES RECLAMATIONS

Référence à l'articles 28 des RG

10.3 LES SANCTIONS

Référence à l'article 29 des RG

ARTICLE 11 : LE DOPAGE

Référence à l'article 30 des RG

TITRE IV : PROGRAMME DES EPREUVES

ARTICLE 12 : DEFINITIONS DES EPREUVES

Les concurrents devront rester à trois sur toute la durée de la compétition. L'équipe devra demeurer la même tout au long de l'épreuve et jusqu'à son terme pour être classée. Toute équipe incomplète sera classée après la dernière équipe complète.

La rencontre nationale de SURF se déroule sur 2 jours.

1^{re} jour :

Accueil et vérification du matériel, briefing des équipes. Début de l'épreuve par équipe

2^e jour :

Poursuite de l'épreuve par équipe et possibilité d'une épreuve individuelle.

PROTOCOLE DE COMPETITION

Le site de la compétition se trouve entre les drapeaux.

Plusieurs podiums de juges sont installés pour permettre le déroulement de plusieurs séries en même temps. **Sur chaque podium un nageur sauveteur certifié est exclusivement responsable de la sécurité des compétiteurs.**

12.1 CHAMPIONNAT EQUIPE

- ⚡ Chaque série de compétition dure 30 à 40 minutes.
- ⚡ Chaque vague est évaluée sur 10 points.
- ⚡ Chaque surfeur peut prendre 5 vagues dans sa série mais seules ses 2 meilleures vagues sont comptabilisées.
- ⚡ En cas d'interférence (refus de priorité par un compétiteur envers un autre), le surfeur en faute doit être pénalisé et sa deuxième vague est divisée par 2 (il est ainsi comptabilisé sur 1,5 vague au lieu de 2).
- ⚡ En cas de retard par rapport au temps imparti ou au nombre de vagues trop important (surfeurs à 6 vagues), non-respect du relais (taper dans la main du partenaire suivant dans le box) il y aura application de pénalités = - 3 points/pénalité.
- ⚡ Un surfeur peut repasser dans l'eau en fin de série s'il reste du temps à l'équipe, un partenaire non relayeur peut aider le surfeur à ramener sa planche dans le box.
- ⚡ Le total des points d'une équipe se calcule par l'addition des 2 meilleures vagues de chaque surfeur.
- ⚡ En cas d'égalité, les équipes sont départagées sur N-1 (4 meilleures vagues sur les 8 notées), puis N+1 (8 vagues notées + les 3^{èmes}/4^{èmes}/5^{èmes} vagues).

12.2 CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

- ⚡ Chaque série de compétition dure de 10 à 25 minutes et comporte 4 – 5 ou 6 surfeurs.
- ⚡ Déroulement d'une série :
 - Signal visuel + 1 coup de trompe = début de série.
 - Signal visuel pour les 5 minutes avant la fin de série : les surfeurs de la série suivante rentrent dans l'eau.
 - Signal visuel final + 2 coups de trompe = fin de série.

SURF

- ☞ Chaque surfeur peut prendre 12 vagues dans sa série mais seules **ses 2 meilleures vagues sont comptabilisées**.
- ☞ Chaque vague est évaluée sur 10 points.
- ☞ En cas d'interférence (refus de priorité par un compétiteur envers un autre), le surfeur en faute doit être pénalisé et sa deuxième meilleure vague est divisée par 2 (il est ainsi comptabilisé sur 1,5 vague au lieu de 2 vagues).
- ☞ En cas d'égalité, les surfeurs sont départagés sur N-1 (meilleure vague sur les 2 notées), puis N+1 (2 vagues notées + la 3^{ème} vague).
- ☞ Les 2 premiers de chaque série, voire le meilleur 3^{ème} des séries sont qualifiés au tour principal selon le format prévu.

ARTICLE 13 : MATERIEL

La longueur maximale de la planche utilisée est de 7 pieds (2m13).

La discipline de l'épreuve par équipe est le surf, les supports longboard, bodyboard, Stand-up paddle, kneeboard, planches à foils ne sont pas autorisés.

ARTICLE 14 : RAPPELS POUR LE JUGEMENT

Interférences :

Le surfeur prioritaire est celui qui est le plus proche du déferlement, un surfeur qui gêne le déferlement de la vague ou l'évolution du surfeur prioritaire commet une interférence. Commettre 2 interférences dans la même série est éliminatoire. Un surfeur qui remonte au point de déferlement et s'insère dans la vague pour obtenir la priorité commet une interférence.

Notation des vagues :

Bien utiliser toute l'échelle de 0 à 10

Une vague est notée dès que le surfeur lâche les rails de sa planche

De 0 à 2.5 Vague médiocre

Un take off + chute vaut entre 0.2 et 0.5

Prise de vitesse sans manœuvre, redressement en plusieurs temps et vague peu longue entre 1 et 2,5

De 2.6 à 5 Vague moyenne

Vague avec 1 manœuvre radicale et engagée ou plusieurs manœuvres basiques avec ou sans longueur de vague, redressement en 1 temps vague lisse qui déroule

De 5.1 à 7.5 Bonne Vague

Vague avec 2 manœuvres radicales et engagées ou plusieurs manœuvres avec de la variété et fluidité.

De 7.6 à 10 Excellente Vague

Vague avec 1 manœuvre exceptionnelle, 2 ou plus manœuvres radicales, engagées avec de la variété et fluidité.

CONSEILS POUR LE CHEF JUGE :

Avoir sa propre interprétation de la note

Importance de la note de référence (première note significative de début de série)

Attention à ne pas dévaloriser les premières notes

SURF

Valoriser les écarts de prestations
Empêcher la discussion collective entre les juges

Harmonisation lors d'un écart supérieur à 1,5

Anticiper les interférences, son expertise est prioritaire en cas d'interférence.

Phrases courtes, pertinentes et parlantes (note trop basse, bonne vague, prestation médiocre pour potentiel de la vague) sans donner sa propre note à voix haute

En cas de surf simultané, intervention rapide en demandant aux juges de suivre un surfeur précis et de noter après la fin de l'évolution des surfeurs (exemple : jaune et bleu vagues moins bonnes, blanc meilleure prestation, rouge est au-dessus), ordre des vagues et échelle de valeur.

Faire un décompte des vagues pendant la série pour s'assurer que tous les juges ont le même nombre de vagues par surfeur.